

# PROCES-VERBAL

## COMITE DIRECTEUR

Mercredi 26 mars 2025

<b>PRESENTS</b>	AUGE Fabien - BAILLY Jean-Pierre - BARBAUD Pascal – BOULANGER Philippe – CADORET Louen - CAVOLEAU Virginie - CHAUVIN Tristan - COCAUD Armel – CORTINOVIS BEGLOT Chloé – DESFONTAINES Frédéric - GABORIEAU Cécile - GEROME Sandro - GIBON Eric – LEVALLOIS Aline - LIBEAUT Isabelle – MICHON Bernard – MORINIERE Fabien – PASCO Sandrine – PORTAL Karine - ROUSSET Véronique - SORIN Lénéaïc –SONOR Jacques –SORIN Nicolas – TRIPOTEAU Jean-Pierre
<b>INVITES</b>	LIGONNIERE Antoine (DTR) – R’KIOUAK Mehdi (D.T) –
<b>EXCUSES</b>	BAILLY Laurence –CONCILLE Christophe - GAILLON Armelle - LEBOT Bernard – LEGRAIN Agnès - VIGOUROUX Bertrand
<b>ABSENTS</b>	

### Construction atterrissage du budget 2024 2025

(Aline LEVALLOIS)

#### Éléments de construction

- Un passage en revue de plus de 360 codes analytiques
- Une projection des factures et des produits à recevoir
- Un calcul des amortissements et des dotations de stock
- Un résultat qui s’annonce positif, pas d’alerte particulière, les écarts de chapitre en négatif sont minoritaires et peu importants
- Sur les diapos suivantes vous trouverez les écarts entre l’atterrissage et le prévisionnel ainsi que l’écart des différents chapitres.
- Attention le résultat n’est qu’un atterrissage qui ne sera pas le résultat comptable définitif car l’activité sur la saison sportive n’est pas terminée.
- Pour finaliser au mieux le budget de la saison, pensez à déposer vos notes de frais dans Zeendoc.
- Si difficultés vous pouvez prendre contact auprès de Christelle au 02-51-78-68-74.

## Présentation du budget actuel à travers les différents chapitres

INTITULES	B.P. 2024-2025	PROJECTION 2024-2025	ECART	ECART CHAPITRE
<b>LICENCES-MUTATIONS-AFFILIATIONS</b>				
CHARGES	1 780 290 €	1 821 450 €	41 160 €	<b>29 070 €</b>
PRODUITS	2 385 570 €	2 455 800 €	70 230 €	
<b>FONCTIONNEMENT DU SIEGE</b>				
CHARGES	203 480 €	251 150 €	47 670 €	<b>-17 070 €</b>
PRODUITS	20 000 €	50 600 €	30 600 €	
<b>POLE ADMINISTRATIF ET PRESIDENCE</b>				
CHARGES	361 500 €	378 640 €	17 140 €	<b>-24 420 €</b>
PRODUITS	64 650 €	57 370 €	-7 280 €	
<b>COMMISSION DE DICIPLINE</b>				
CHARGES	40 500 €	36 400 €	-4 100 €	<b>19 100 €</b>
PRODUITS	18 600 €	33 600 €	15 000 €	
<b>POLE TEAM EVENT (3x3)</b>				
CHARGES	212 000 €	179 550 €	-32 450 €	<b>12 790 €</b>
PRODUITS	116 650 €	96 990 €	-19 660 €	
<b>POLE VxE (jeunes, incivilités, société&amp;mixités)</b>				
CHARGES	27 700 €	16 300 €	-11 400 €	<b>13 300 €</b>
PRODUITS	17 000 €	18 900 €	1 900 €	
<b>POLE COMPETITIONS</b>				
CHARGES	612 400 €	682 250 €	69 850 €	<b>-2 750 €</b>
PRODUITS	647 200 €	714 300 €	67 100 €	
<b>TECHNIQUE</b>				
CHARGES	27 440 €	29 990 €	2 550 €	<b>3 800 €</b>
PRODUITS	18 940 €	25 290 €	6 350 €	

INTITULES	B.P. 2024-2025	PROJECTION 2024-2025	ECART	ECART CHAPITRE
<b>DETECTIONS-SELECTIONS</b>				
CHARGES	296 600 €	324 973 €	28 373 €	<b>-31 650 €</b>
PRODUITS	196 600 €	193 323 €	-3 277 €	
<b>POLES ESPOIR</b>				
CHARGES	340 800 €	340 770 €	-30 €	<b>-640 €</b>
PRODUITS	194 500 €	193 830 €	-670 €	
<b>IRFBB PROFESSIONNEL</b>				
CHARGES	530 200 €	478 841 €	-51 359 €	<b>61 635 €</b>
PRODUITS	815 900 €	826 176 €	10 276 €	
<b>IRFBB BENEVOLES</b>				
CHARGES	342 400 €	375 111 €	32 711 €	<b>8 010 €</b>
PRODUITS	279 700 €	320 421 €	40 721 €	
<b>ATTERRISSAGE 2024-2025</b>				
INTITULES	B.P. 2024-2025	PROJECTION 2024-2025	ECART	
CHARGES	4 775 310 €	4 915 425 €	140 115 €	
PRODUITS	4 775 310 €	4 986 600 €	211 290 €	
		<b>RESULTAT</b>	<b>71 175 €</b>	

Cécile GABORIEAU souhaite plus de détails sur les écarts concernant le fonctionnement du siège et le fonctionnement administratif.

Concernant le fonctionnement du siège l'atterrissage des charges plus élevé s'explique par les 2 factures d'architecte (montant de 29 000€) et la provision pour le lasurage. Cette dernière se retrouve aussi dans les produits avec en plus un écart sur les produits financiers liés aux intérêts des livrets.

Pour le pôle administratif, charges en augmentation liées aux dotations de matériel stocké, produits en diminution avec la baisse des subventions.

Nicolas SORIN souhaite savoir comment peut être expliqué les charges supplémentaires pour la détection et les sélections

Aline LEVALLOIS évoque le PREDICT avec le TIC en attente de répartition des factures, la ligue de développement avec des charges plus importantes sur le TIP et certaines charges en attente de refacturation auprès de la fédération. Nous sommes contributeurs de certaines factures qui arrivent tardivement.

## Licences propositions nouveaux tarifs pour 2025-2026 – état des lieux de l'évolution sur 2024-2025

SAISON 2023-2024					SAISON 2024-2025						
Catégories	Socle	Extension	Total	Nombre	Socle	Extension	Total	Ecart	Nombre	Ecart	
Dirigeants (OTM, Officiels...)	5,30	0,00	5,30	5 712	0,00	0,00	0,00	-5,30	5 914	4%	
Joueur Compétition	U6 à U11	5,30	0,00	5,30	20 843	5,50	0,00	5,50	+0,20	21 395	3%
	U12 à U15	5,30	1,40	6,70	17 014	5,50	2,00	7,50	+0,80	16 851	-1%
	U16 à U18	5,30	5,45	10,75	8 309	5,50	6,00	11,50	+0,75	8 704	5%
	U19 et plus	5,30	6,45	11,75	13 075	5,50	7,00	12,50	+0,75	13 389	2%
Joueur Entreprise	5,30	5,45	10,75	19	5,50	6,00	11,50	+0,75	16	-16%	
Joueur Loisir	5,30	3,1	8,40	4 800	5,50	5,00	10,50	+2,10	5 224	9%	
Total Extension				64 060					65 579	2%	
Socle avec dirigeants				69 772					71 493	2%	
Socle VxE				906					1 026	13%	
Micro basket				674					816	21%	
<b>Total licenciés au 21/03/2024</b>				<b>71 352</b>	<b>Total Licenciés au 21/03/2025</b>				<b>73 335</b>	<b>3%</b>	

### Éléments de réflexion :

- Atterrissage du budget positif : 71 175€
- Une trésorerie saine (973 500€)
- Un projet de construction à l'arrêt

### A valider :

- Augmentation tarifs licence ?
- Augmentation dispositions financières ?
- Continuité de la gratuité du socle pour les dirigeants ? Montant estimé à 26 000€ après déduction des 15 nouvelles licences gratuites par club si reconduction par la FFBB.

### Vigilance pour budget 2025-2026 :

- Une augmentation de la masse salariale avec création de nouveaux postes
- Le développement du réseau entreprise
- La baisse des subventions

- Le coût des pôles avec les aides votées lors du dernier Codir : 10 000€ (aides aux familles et 10 000€ de fonds dédiés)
- Les aides Opco
- Les aides pour l'apprentissage.

Frédéric DESFONTAINE souhaite savoir si la fédération va augmenter les licences ?

Sandrine PASCO confirme que la fédération ne souhaite pas réaliser d'augmentation sur cette partie de dépense.

Mehdi R'KIOUAK précise que la trésorerie est saine, notamment en lien avec le projet de construction. Deuxième chose, il est complexe d'envisager une augmentation au regard de la trésorerie cependant à terme il faudra probablement l'envisager par rapport aux différents investissements sur le réseau entreprise.

Jean-Pierre TRIPOTEAU souhaite savoir si les 26 000€ sont des anticipations des licences avec socle gratuit ?

Aline LEVALLOIS explique que ce montant correspond à la gratuité du socle ligue (5,50€) pour les 5 900 licences prévues, auxquelles il convient de soustraire le montant estimé des 15 licences offertes par club.

Fabien MORINIERE demande le risque qu'il y a à ne pas augmenter les licences cette année. Aline LEVALLOIS évoque qu'il y a une trésorerie de 900 000€, donc pas de risque pour cette saison mais une vigilance à prendre en compte pour les prochaines années.

Céline GABORIEAU souhaite savoir s'il y a de nouveaux projets qui vont remplacer le projet ? Sandrine PASCO informe qu'il n'y a pas de projet nouveau en cours. Les communes vont rentrer en campagne électorales et impacteront les possibilités de projet. Il faudra voir notre besoin de salle avec l'évolution des BPJEPS.

Bernard MICHON présente différentes remarques : l'augmentation des licences risquerait de ne pas être comprise au vu du résultat attendu, de la trésorerie et de l'arrêt du projet immobilier. L'aspect à prendre en compte dans les années futures sera celui de la stagnation du nombre de licenciés

Armel COCAUD rappelle qu'une augmentation sur les licences avait été faite par rapport au projet de la salle et confirme donc la vigilance à avoir.

### **Vote d'une reconduction des tarifs licences pour la saison 2025-2026**

- ➔ **24 pour**
- ➔ 0 contre
- ➔ 0 abstention

## Propositions diverses

Proposition de Pascal BARBAUD pour une augmentation de l'amende si absence d'arbitre sur une rencontre non justifiée : 75€ au lieu de 50€. Pour un retour de convocation non justifiée nouveau tarif de 50€ au lieu de 30€.

Fabien MORINIERE met en évidence une difficulté à couvrir les rencontres et questionne ce système de sanction.

Pascal BARBAUD souhaite responsabiliser les arbitres qui renvoient parfois des convocations tardivement pour des raisons non justifiées. Cela garantit aussi le bien être des bénévoles qui sont en charge des désignations.

### Vote de la proposition :

- ➔ 24 pour
- ➔ 0 contre
- ➔ 0 abstention

Proposition de Lénéaïc SORIN pour une augmentation des frais d'ouverture de dossier « compétition ». Chaque dossier nécessite 2 courriers recommandés entraînant un coût réel de 20€ en plus de la quantité de travail que cela génère la Commission propose un nouveau tarif de 80€ au lieu de 40€.

Armel COCAUD demande quels sont les autres frais que cela nécessite.

Lénéaïc SORIN explique qu'il n'y a pas d'autres frais car on ne peut pas combiner une sanction sportive et une sanction financière.

Fabien MORINIERE demande pourquoi ne pas utiliser le recommandé électronique.

Mehdi RKIOUAK précise que cela avait été envisagé mais que le résultat n'est pas optimal.

### Vote pour l'augmentation du tarif d'ouverture de dossier

- ➔ 24 pour

**Vote pour 60€ : 22**

**Vote pour 80€ : 2**

Sandrine PASCO souhaite savoir s'il faut inscrire les tarifs de l'IRFBB dans les dispositions financières ou les laisser dans le catalogue IRFBB. Il faut réfléchir entre la transparence de nos communications et le besoin des clubs. Les clubs semblent plutôt aller sur le site pour avoir les coûts des formations.

Mehdi R'KIOUAK précise qu'il est préférable de rester ainsi pour le moment.

Nicolas SORIN évoque l'harmonisation des pratiques officiels et techniciens et l'inscription des formations officiels au catalogue.

## Questions diverses

Pascal BARBAUD demande à ce qu'une date de bureau puisse permettre de traiter les bonifications et les réclamations rapidement.

Sandrine PASCO indique qu'un bureau aura lieu le 9 avril 2025.

Nicolas SORIN évoque une demande du CD72 pour la publication du calendrier prévisionnel 2025-2026

Lénaïc SORIN indique qu'il sera proposé au prochain bureau.

Sandrine PASCO informe le CODIR qu'il n'y aura pas d'Open de l'Erdre, Open 5000, pour raisons financières.

Pascal BARBAUD souhaite savoir si le CODIR peut se positionner sur le maintien ou non du dispositif de bonification.

Mehdi R'KIOUAK précise qu'il faut faire les demandes à la FFBB qui décidera du maintien ou non du dispositif. Le CODIR ne peut statuer sur le maintien ou l'arrêt du dispositif.

Fin du CODIR 20h45

La Présidente de la Ligue Régionale,

La Secrétaire Générale,